Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20250327-DEL2025023-DE

MAIRIE LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 14 MARS 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Mme Marielle MERMOUD), M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC **DEL2025-23**

Rapporteurs : Michel BELIN et Gaëlle BLANCHARD

Vu le Compte de Gestion 2024 transmis par le comptable public, joint en annexe ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion 2024 est conforme au Compte Administratif 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Budget Eau et Assainissement dressé par le comptable public, qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Budget Eau et Assainissement, dressé par le comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20250327-DEL2025023-DE

En Mairie, le 27 mars 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 27 mars 2025
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le